

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AE600

présenté par

Mme Clapot, Mme Sylla, Mme Sarles, Mme Thomas, M. Krabal, M. Baichère et M. Renson

ARTICLE PREMIER

CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

Après la deuxième phrase de l'alinéa 52, insérer la phrase suivante :

« La politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales s'appuie en particulier sur les organisations de la société civile (OSC) féministes opérant dans les pays partenaires au travers du Fonds de soutien aux organisations Féministes (FSOF) piloté conjointement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement inscrit dans la loi et pérennise le soutien aux sociétés civiles féministes.

En effet, annoncé en 2019 par le président de la République, le Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF) vise à soutenir les organisations de la société civile (OSC) féministes opérant dans les pays partenaires de la politique de développement de la France. Co-piloté par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'AFD, ce fonds s'inscrit dans le cadre de la diplomatie féministe française et de la Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2022.